

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1434-2021, 17 novembre 2021

CONCERNANT la nomination de monsieur Jessy Baron comme sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jessy Baron, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 13 décembre 2021;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à monsieur Jessy Baron comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

75963

Gouvernement du Québec

Décret 1435-2021, 17 novembre 2021

CONCERNANT l'approbation de l'Entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de quatre projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada

ATTENDU QUE, dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu les quatre ententes suivantes :

—Entente Canada-Québec concernant le projet de réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, approuvée par le décret n^o 191-2017 du 22 mars 2017, signée le 30 mai 2017, et modifiée le 8 août 2019 par l'entremise de l'Entente visant à modifier les ententes

Canada-Québec de onze projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, approuvée par le décret n^o 656-2019 du 26 juin 2019;

—Entente Canada-Québec concernant le projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, approuvée par le décret n^o 818-2009 du 23 juin 2009, signée le 30 juillet 2009, modifiée le 24 mars 2015 par l'entremise de l'Entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de certains projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, approuvée par le décret n^o 1086-2014 du 10 décembre 2014, modifiée à nouveau le 4 août 2017 par l'entremise d'une entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de six projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, approuvée par le décret n^o 290-2017 du 29 mars 2017, et modifiée à nouveau le 8 août 2019 par l'entremise de l'Entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de onze projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, approuvée par le décret n^o 656-2019 du 26 juin 2019;

—Entente Canada-Québec concernant le projet de contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie de la Ville de Montréal, approuvée par le décret n^o 1118-2009 du 28 octobre 2009, signée le 27 novembre 2009, modifiée le 24 mars 2015 par l'entremise de l'Entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de certains projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, approuvée par le décret n^o 1086-2014 du 10 décembre 2014, modifiée à nouveau le 4 août 2017 par l'entremise d'une entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de six projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, approuvée par le décret n^o 290-2017 du 29 mars 2017, et modifiée à nouveau le 8 août 2019 par l'entremise de l'Entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de onze projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, approuvée par le décret n^o 656-2019 du 26 juin 2019;

—Entente Canada-Québec concernant le projet de revitalisation du site de la gare de triage d'Outremont, approuvée par le décret n^o 961-2010 du 17 novembre 2010, signée le 9 mars 2011, modifiée le 14 janvier 2014 par sa Modification n^o 1, approuvée par le décret n^o 1046-2013 du 23 octobre 2013, modifiée à nouveau le 24 mars 2015 par l'entremise de l'Entente visant à modifier les ententes